

**COMMUNE DE LE GUA**  
**PROJET DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE « CHAMPLAIN »**  
**MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE LA DÉCISION D'EXAMEN AU CAS PAR CAS**

Le projet d'aménagement portant sur le secteur de Champlain à Le Gua a fait l'objet, conformément aux dispositions du Code de l'environnement, d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'Autorité Environnementale. Cette dernière a été saisie en ce sens le 25 octobre 2018.

Par courrier en date du 26 novembre 2018, l'Autorité Environnementale a dispensé le projet de ZAC « Champlain » de la réalisation d'une étude d'impact.

Conformément aux dispositions des articles L.123-19 et R.122-3 du Code de l'environnement, le dossier de demande d'examen au cas par cas du projet, ainsi que la décision de l'autorité environnementale dispensant le projet d'étude d'impact, seront mis à disposition du public **du 2 janvier 2019 au 1<sup>er</sup> février 2019** inclus, dans les conditions suivantes :

- Le dossier sera consultable par voie électronique à l'adresse internet suivante : <https://www.le-gua.com/>

Le public pourra adresser ses observations à l'adresse mail suivante :

[champlain.environnement@le-gua.com](mailto:champlain.environnement@le-gua.com)

- Le dossier sera également consultable, en version papier, à la Mairie de Le Gua - 28 rue Saint-Laurent - 17600 LE GUA - aux heures d'ouverture habituelles :

*Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.*

Un registre papier sera tenu à disposition dans les mêmes conditions pour permettre au public de consigner ses observations.

L'ensemble des observations du public devra parvenir à la Mairie de Le Gua, au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019, dans les conditions précisées ci-avant, ou par courrier, à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse suivante : Mairie de Le Gua - 28 rue Saint-Laurent - 17600 LE GUA.

Tout renseignement pertinent, ou toute précision sur les conditions de cette mise à disposition, pourront être obtenus auprès de :

- Madame Véronique MENEAU, secrétaire générale, par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à l'adresse suivante : [mairie@le-gua.com](mailto:mairie@le-gua.com)

Au terme de la mise à disposition, un bilan sera dressé et approuvé en Conseil municipal, préalablement à l'approbation du dossier de création de la ZAC de Champlain.

